



POLE FORMATION

Service Civique

Point au 16 septembre 2016

Destinataires : Bureau fédéral

Nombre de pièces jointes :

- Information
- Diffusion vers :
- Echéance de réponse :

La FFBB a reçu son agrément national fin juillet 2016 pour 6 missions. Une note spécifique a été adressée à l'ensemble des structures ainsi qu'un guide afin de faciliter les démarches des clubs, des comités et des ligues.

Plusieurs difficultés ont retardé le déploiement de ce dispositif :

- La première, l'agrément très tardif obtenu par la FFBB fin juillet n'a pas permis une communication optimale vers nos structures,
- La difficulté pour obtenir l'ensemble des codes d'accès aux 2 plateformes gérant le dispositif :
 - o Les codes d'accès pour la plate-forme permettant la publication des annonces ont été reçus le 17 août.
 - o Les codes d'accès à la plate-forme gérant les contrats des services civiques ne sont pas reçus malgré plusieurs relances, ce qui ne permet pas la saisie des contrats et l'affectation des missions aux structures rattachées à notre agrément.

Au 16 septembre, la FFBB a publié 51 missions, dont 14 ont été pourvues. Le récapitulatif des annonces est détaillé en annexe par ligue et département.

Problématique	Proposition de positionnement
Les demandes de certaines structures visent à recruter des joueurs et des joueuses.*	Plusieurs clubs ont demandé, sans masquer la réalité de leur projet, à recruter un ou plusieurs joueurs/joueuses en les « rémunérant » grâce au service civique. L'agence du Service Civique a déjà mis en demeure la FFBB de faire retirer de telles annonces publiées sur Facebook ou internet. <b style="color: green;">Proposition <b style="color: green;">Interdire clairement la possibilité
Des clubs engagés en championnat de France proposent des missions de service civique à leur joueur ou joueuse.	Cette situation est source de grande confusion et de nombreux clubs tendent à masquer la rémunération de joueur/joueuse par des missions de SC. Il est difficile de connaître la réalité de chaque situation mais le phénomène apparaît répandu dans le championnat de France. <b style="color: green;">Proposition <b style="color: green;">Croiser les noms des jeunes recrutés en SC et les feuilles de rencontre des clubs engagés en championnat de France. <b style="color: green;">Si concordance, la FFBB vérifiera plus en détail la réalité de la mission de SC et du tutorat. <b style="color: green;">Informez les clubs de ces dispositions
Plusieurs structures demandent un nombre important (3,4) de missions mais présentent un projet club très succinct.	L'agrément national offre une facilité pour les clubs de demander un ou plusieurs services civiques. Le cadre souple proposé par la FFBB (qui demande un projet de structure) conduit aujourd'hui les clubs à demander

	<p>plusieurs SC sans réel projet de structure.</p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition</u></p> <p style="text-align: center;">D'une manière générale, limiter à 2 SC par club. Limiter à 1 mission pour les clubs ne présentant par un projet structuré mais assurant un tutorat.</p>			
<p>Certains clubs procèdent au recrutement de leur jeune en SC sans avoir au préalable demandé le rattachement de leur structure à l'agrément national de la FFBB ou sans avoir publié l'offre sur le site de l'agence du service civique.</p>	<p>Cette situation est à chaque fois régularisée. Elle prend néanmoins du temps.</p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition</u></p> <p>Dans le cas d'une <u>omission de demande de rattachement</u>, il faut compter 1 semaine de délai avant la publication de l'offre. Ce délai peut augmenter considérablement (jusqu'à plusieurs mois) si la structure n'avait pas fait ses déclarations de changement de siège social.</p> <p>Dans le cas d'une <u>non publication de l'offre</u> sur le site de l'agence du service civique, nous publions l'offre dans les 24H à partir du moment où la structure l'a rédigée et nous laissons une semaine de délai pour que des candidat-es puissent postuler.</p>			
<p>Les structures demandant des missions de 10 ou 12 mois</p>	<p>La durée moyenne des missions de SC est de 8 mois. La FFBB dispose de quotas de missions de 6, 7, 8 ou 10 mois.</p> <p style="text-align: center;"><u>Proposition</u></p> <p>Les missions de 10 mois sont affectées de manière privilégiées aux comités ou ligue qui peuvent assurer un tutorat et un suivi des missions sur la durée. Les missions de 6/8 mois sont affectées en fonction des quotas disponibles.</p>			
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;">Contact</td> <td style="width: 50%;">Mail : servicecivique@ffbb.com</td> <td style="width: 30%;">Tél. : -</td> </tr> </table>		Contact	Mail : servicecivique@ffbb.com	Tél. : -
Contact	Mail : servicecivique@ffbb.com	Tél. : -		

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
<p>Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation</p>		
<p style="text-align: right;">Référence</p>	<p style="text-align: center;">2016-09-16 2-FORMATION - Service Civique - Point BF du 23sept2016 - V1.docx</p>	

Étiquettes de lignes	À pourvoir	Brouillon	Pourvue	Total général
Alsace	1			1
67 - Bas-Rhin	1			1
Auvergne	2			2
15 - Cantal	1			1
63 - Puy-de-Dôme	1			1
Bourgogne	1			1
21 - Côte-d'Or	1			1
Bretagne	5			5
29 - Finistère	2			2
56 - Morbihan	3			3
Centre	3		2	5
28 - Eure-et-Loir	2			2
37 - Indre-et-Loire			2	2
45 - Loiret	1			1
Champagne-Ardenne	1			1
10 - Aube	1			1
Franche-Comté	2		1	3
39 - Jura	2			2
70 - Haute-Saône			1	1
Haute-Normandie	1			1
76 - Seine-Maritime	1			1
Île-de-France	3		3	6
75 - Paris	1		2	3
78 - Yvelines	1			1
92 - Hauts-de-Seine	1			1
94 - Val-de-Marne			1	1
Languedoc-Roussillon	2		1	3
11 - Aude	1			1
34 - Hérault	1		1	2
Limousin	1			1
87 - Haute-Vienne	1			1
Midi-Pyrénées		1		1
09 - Ariège		1		1
Nord-Pas-de-Calais	4		1	5
59 - Nord	3			3
62 - Pas-de-Calais	1		1	2
Pays de la Loire	1			1
72 - Sarthe	1			1
Picardie	1			1
80 - Somme	1			1
Poitou-Charentes	1			1
17 - Charente-Maritime	1			1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2		3	5
06 - Alpes-Maritimes	2		1	3
83 - Var			2	2
Rhône-Alpes	4	1	3	8
42 - Loire			1	1